

---

# Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

## Discussion thématique 4 :

### Mesures à prendre dans la recherche de solutions

14 novembre 2017

#### Groupe de discussion 2 : Comment pouvons-nous élargir l'accès à la réinstallation ?

##### Résumé

---

La réinstallation est une question très importante, dans la mesure où les besoins de réinstallation augmentent d'année en année. Selon les estimations du HCR, 1,2 million de réfugiés dans le monde entier auront besoin d'être réinstallés en 2018.

La discussion a bénéficié des contributions d'un large éventail de pays qui prévoient de réinstaller un nombre important de réfugiés et d'élargir leur programme de réinstallation dans un proche avenir. Un certain nombre de participants et d'intervenants ont offert de partager leur expérience avec les nouveaux pays de réinstallation et de leur fournir une assistance, et de nombreuses idées et propositions ont été avancées pour le programme d'action.

L'importance de la coopération avec les partenaires, de leur implication et de leur mobilisation, y compris des réfugiés eux-mêmes et des acteurs de la société civile, pour renforcer et élargir les possibilités de réinstallation est apparue comme un thème primordial. L'extension des partenariats avec des acteurs tels que le monde universitaire, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les organisations de réfugiés et autres est essentielle pour que nous puissions construire des sociétés accueillantes et parvenir à une réinstallation cohérente, stratégique et de qualité.

Les buts et les priorités exposés dans le document de réflexion ont été favorablement accueillis par la majorité des participants, notamment :

- la nécessité d'élargir les possibilités de réinstallation, à la fois en augmentant la taille des programmes de réinstallation et en accroissant le nombre d'États de réinstallation ;
- l'importance d'améliorer la réactivité, la qualité et l'utilité de la réinstallation, y compris par l'élaboration d'un processus d'engagements pluriannuels pour la réinstallation ; et
- la nécessité de nouer des partenariats solides en matière de réinstallation, y compris en adoptant une approche de la mise en œuvre des programmes de réinstallation engageant l'ensemble de la société.

En outre, la proposition spécifique d'instaurer un **groupe central pour la réinstallation** dans les situations de déplacement massif a généralement été bien accueillie, les participants ayant demandé des informations supplémentaires sur la composition, le fonctionnement et les objectifs d'un tel groupe.

En outre, les principaux thèmes suivants ont émergé au fil des présentations et des discussions qui ont suivi :

1. La réinstallation est un outil de protection important et une solution durable pour les réfugiés, ainsi que l'expression de la solidarité et du partage des charges et des responsabilités à l'échelle internationale.
2. Le Cadre d'action global pour les réfugiés est ambitieux en matière de réinstallation, les États membres des Nations Unies ayant pour objectif de fournir un volume de places de réinstallation et d'autres voies légales qui permettraient de répondre aux besoins annuels de réinstallation mis en évidence par le HCR.

- Pour que ce niveau ambitieux soit atteint dans le futur, le programme d'action doit comporter des propositions sur la manière d'élargir l'accès à la réinstallation. Ces efforts doivent aussi être complétés par d'autres solutions et d'autres formes de soutien.
  - Mais le programme d'action doit également être concret. Les participants ont aussi insisté sur la nature volontaire de la réinstallation et la nécessité de garder à l'esprit le niveau des capacités nationales.
3. L'élargissement de la réinstallation présente des dimensions horizontale et verticale :
- L'élargissement « vertical » implique l'extension des programmes nationaux existants au fil du temps afin de répondre à l'augmentation des besoins, tandis que l'élargissement « horizontal » passe par l'accroissement du nombre de pays ayant des programmes de réinstallation.
  - Les pays d'installation émergents se trouvent confrontés à tout un éventail de défis, y compris pour obtenir les ressources et garantir une intégration de qualité. Le Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents a été présenté comme un outil précieux et pratique pour soutenir l'élaboration de programmes adaptés visant à renforcer les programmes de réinstallation émergents, notamment par un soutien en matière d'identification, d'orientation, de sensibilisation du public, d'expansion des réseaux, de renforcement des capacités et d'activités d'intégration.
4. Élargir l'accès à la réinstallation implique aussi de garantir la qualité des solutions que la réinstallation fournit aux personnes ayant besoin de cette solution, en particulier aux personnes ayant des besoins spécifiques.
- Les participants ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les programmes de réinstallation continuent de reposer sur les principes humanitaires et de protection.
  - Les besoins spécifiques des femmes et des filles ont été soulignés à cet égard, tout comme l'utilisation d'installations de transit d'urgence, qui permet de garantir la sécurité des personnes les plus exposées en attente d'une réinstallation d'urgence.
5. S'il a été souligné que les actions visant à élargir l'accès à la réinstallation devaient être adaptées au pays concerné, il est apparu qu'un certain nombre d'éléments communs étaient évidents, notamment :
- l'importance d'approches engageant l'ensemble du gouvernement faisant intervenir un large éventail de ministères des gouvernements nationaux mais aussi, aspect essentiel, les autorités locales ;
  - le rôle que peut jouer la société civile, tant sur le plan opérationnel que pour le travail sur des cas individuels, mais aussi par des actions de sensibilisation et de maintien du soutien public ;
  - l'importance des communautés dans l'appui à la réinstallation, y compris à travers les familles d'accueil, les structures de soutien communautaires et les programmes de parrainage privé et communautaire ; et
  - le rôle que peuvent jouer les réfugiés eux-mêmes, notamment en les employant afin de travailler à améliorer les programmes de réinstallations nationaux.